

**BADMINTON
ESSONNE**

Règlement de la Coupe de l'Essonne Elite et Challenger

Version 1

Saison

2018-2019

BADMINTON

ESSONNE

Table des matières

1	ORGANISATION GENERALE.....	4
1.1	Préambule	4
1.2	Rôle des présidents de Club.....	4
1.3	Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA).....	4
1.4	Réclamations	4
1.5	Appel	5
2	INSCRIPTION	5
2.1	Conditions administrative.....	5
2.2	Droits d'inscription	5
2.3	Date limite d'inscription	5
3	ORGANISATION DU CHAMPIONNAT.....	5
3.1	Déroulement Général	5
3.2	Horaires de rencontre	6
3.2.1	Jours de rencontre.....	6
3.2.2	Horaires autorisés	6
3.2.3	Créneaux	6
3.3	Volants.....	6
3.3.1	Volants autorisés.....	6
3.3.2	Utilisation	6
4	DEROULEMENT DE LA COUPE DE L'ESSONNE	7
4.1	Mode de rencontre.....	7
4.2	Calendrier	7
4.2.1	Diffusion	7
4.2.2	Report d'une rencontre	7
4.3	Attribution des points	7
4.4	Classement.....	8
4.5	Composition d'une rencontre	8
5	DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	9
5.1	Généralités	9
5.2	Arbitrage	9
5.3	Feuille de rencontre	9
5.4	Feuille de matchs.....	10
5.5	Transmission des résultats	10
5.6	Décompte des points	10
6	COMPOSITION DES EQUIPES.....	10
6.1	Conditions de qualification des joueurs	10
6.1.1	Licence.....	10
6.1.2	Catégorie.....	100
6.1.3	Classement.....	11
6.1.4	Joueurs mutés	11
6.1.5	Joueurs étrangers	11
6.1.6	Remplaçants	12
6.1.7	Restrictions.....	12
6.2	Composition d'une équipe	12
6.2.1	Nombre de joueurs	12
6.2.2	Ordre des joueurs	12
6.2.3	Equipes autorisées pour un joueur	13

BADMINTON

ESSONNE

6.2.4	Evaluation de la valeur d'un double	13
7	PROBLEMES RENCONTRES	13
7.1	Retard	13
7.2	Changement d'horaire ou de lieu	133
7.3	Forfait d'équipe	14
7.3.1	Conduite à tenir	14
7.3.2	Forfait de l'équipe visitée.....	14
7.4	Equipe incomplète	14
7.4.1	Règles de déroulement de la rencontre	14
7.4.2	Décompte des points	14
7.5	Blessure et abandon	14
7.5.1	Blessure d'un joueur	14
7.5.2	Remplacement.....	14
7.5.3	Score du match où le joueur se blesse.....	14
7.5.4	Score de la rencontre.....	15
7.6	Interruption de rencontre.....	15
7.6.1	Information de la CCA	15
7.6.2	Causes d'interruption autorisées.....	15
7.6.3	Autres causes d'interruption.....	16
8	SANCTIONS SPORTIVES	16
8.1	Pénalités	16
8.1.1	Une équipe perd par pénalité.....	16
8.1.2	Les 2 équipes perdent par pénalité	16
8.2	Mise hors compétition	16
8.3	Erreur de hiérarchie	166
9	SANCTIONS FINANCIERES	17
9.1	Tarifs.....	17
10	PHASES FINALES	17

BADMINTON

ESSONNE

1 Organisation Générale

1.1 Préambule

La Coupe de l'Essonne se décline en deux divisions pour la saison **2018-2019**, afin d'assurer une homogénéité de niveaux de jeu. Ainsi, la Coupe **Elite** est ouverte à tous les classements, et la Coupe **Challenger** sera ouverte à un classement D8 maximum, dans la discipline jouée.

Ce présent règlement s'applique aux deux divisions de la Coupe de l'Essonne ; en cas de point non précisé dans ce document, le Règlement Général des Compétitions fera référence. En cas de circonstance exceptionnelle liée à l'application du règlement, la Commission Compétition Adultes (CCA), nommée par le Conseil d'administration du Comité Départemental prendra une décision.

La participation à la Coupe de l'Essonne, Elite ou Challenger, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2 Rôle des présidents de Club

Le président du club qui engage une ou deux équipes dans la Coupe de l'Essonne a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement,
- Le calendrier des rencontres dès qu'il aura été diffusé par la CCA.

1.3 Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA)

La CCA est en charge de l'organisation des compétitions, à ce titre elle :

- Rédige et diffuse le règlement de la compétition
- Etablit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement, statue sur les réclamations et Appels et prononce les sanctions. Elle est l'unique interlocuteur pour ces demandes, qui ne sont donc valides qu'à réception par la CCA
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

La CCA est également garante de l'esprit sportif positif, de la civilité et du comportement responsable et respectueux des clubs engagés dans le championnat et de leurs adhérents, envers leurs instances dirigeantes (y compris la CCA elle-même) et les autres clubs et leurs adhérents. La CCA pourra donc être directement saisie ou s'autosaisir pour tout manquement à ces règles de comportement, quel que soit sa forme et qu'il soit lié ou pas à une rencontre, et décider d'une sanction, après délibération et validation du Président du Comité. Cette sanction pourra consister en un rappel à l'ordre, une sanction individuelle, d'équipe ou de club (suspension, interdiction de montée, relégation) ou une sanction financière (cf. 9.1).

1.4 Réclamations

Toute réclamation notée pendant le déroulement d'une rencontre doit être portée sur la feuille de match. Une réclamation non liée au déroulement même d'une rencontre, doit être notifiée dans les 8 jours après la rencontre à la CCA, qui pourrait s'en autosaisir pour éviter la procédure de confirmation par écrit.

Si ce n'est pas le cas, ou si la réclamation est portée sur la feuille de match, celle-ci doit être transmise à la CCA dans les 8 jours après la rencontre, par une lettre détaillant le motif de la réclamation. La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00 € et signée

BADMINTON

ESSONNE

du capitaine réclamant. En cas de rejet de la réclamation, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si la réclamation est justifiée.

La CCA rendra un avis sur la réclamation.

Aucune réclamation sur une rencontre ne pourra être notifiée à la CCA, passé un délai de 8 jours après la fin de la rencontre.

1.5 Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction au président du Comité Départemental.

L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution de 70,00 €. En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si l'appel est justifié.

Le Comité Directeur du Comité Départemental se prononcera sur l'appel.

2 Inscription

2.1 Conditions administrative

Pour inscrire une équipe en Coupe de l'Essonne, un club doit :

- Etre affilié :
 - A la FFBaD
 - A la LIFB
 - Au Comité Départemental 91
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
- Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente
- Avoir un minimum de 10 licenciés
- Faire parvenir au responsable de la CCA avant la date limite d'inscription :
 - Un bordereau d'engagement par équipe.
 - Etre à jour des règlements liés aux participations aux autres compétitions départementales.

2.2 Droits d'inscription

Toute inscription d'équipe à la coupe de l'Essonne est gratuite (Elite ou Challenger)

Un même club ne peut inscrire qu'une seule équipe par Division, soit au maximum une équipe en Coupe Elite, et une équipe en Coupe Challenger.

2.3 Date limite d'inscription

La date limite d'inscription sera diffusée aux Présidents des Clubs et sur le site du Comité Départemental en début de saison.

3 Organisation du championnat

3.1 Déroulement Général

Le format de la Coupe de l'Essonne est directement lié au nombre d'équipes inscrites dans chacune des Coupe et sera donc précisé par la CCA en début de saison.

Le tableau de la Coupe de l'Essonne, Elite ou Challenger, quelle que soit la forme finale (poule, élimination directe, poule+élimination directe) sera défini par tirage au sort.

Les tableaux des Coupes Elite et Challenger, **notamment les groupes pour les phases de**

BADMINTON

ESSONNE

poules si ce format est choisi, seront diffusés aux Présidents de Club en début de saison, et accessible sur le site du Comité Départemental et sur le site badnet.org

La Coupe de l'Essonne est gérée par la CCA, qui est le garant du respect du règlement et opère pour son bon déroulement. La CCA est le premier interlocuteur des capitaines d'équipe, et sera joignable par une adresse email spécifique cca@badmintonessonne.org pour toute question ou demande de support.

3.2 **Horaires de rencontre**

3.2.1 **Jours de rencontre**

Un club peut recevoir du lundi au vendredi.

Si un même club inscrit deux équipes sur la compétition, sur un seul créneau par semaine, il doit être en capacité d'accueillir simultanément deux rencontres. Si ce n'était pas le cas, c'est la rencontre Elite qui serait maintenu sur le créneau prévu et le club hôte devra alors pouvoir accueillir la rencontre Challenger sur une autre date, dans la même semaine.

3.2.2 **Horaires autorisés**

L'heure de convocation des rencontres ne peut être programmée avant 19h30 ni après 20h30. Les premiers matchs d'une rencontre doivent débuter au plus tard 30 minutes après l'horaire prévu de la rencontre en cas de retard d'un des deux clubs.

3.2.3 **Créneaux**

Le club doit disposer d'un créneau de :

- 3h00 minimum s'il a 2 terrains disponibles pour la rencontre.
- 2h30 minimum s'il dispose de plus de 2 terrains pour la rencontre

3.3 **Volants**

Les volants sont fournis par l'équipe visitée.

L'équipe visitée doit disposer d'une réserve suffisante de volants plumes et de volants en plastique, pour jouer tous les matchs de la rencontre.

3.3.1 **Volants autorisés**

Seuls les volants homologués par la FFbAD pour la saison en cours et la saison antérieure (soit les saisons **2017-2018 et 2018-2019**) sont acceptés pour la Coupe de l'Essonne.

La liste des volants autorisés sera publiée sur le site du Comité Départemental et sur le site de la FFbAD (<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>)

3.3.2 **Utilisation**

Les joueurs classés de niveau Départemental, Régional et National (D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, N2 et N1) jouent obligatoirement avec des volants plumes.

Le choix du volant est libre et d'un commun accord pour un match n'opposant que des joueurs Promotion. En cas de désaccord le JA (ou les capitaines qui ont fonction de) décidera(ont) et si le désaccord persiste, le volant plume devra être utilisé.

4 Déroulement de la Coupe de l'Essonne

4.1 Mode de rencontre

Les équipes se rencontrent en format aller simple.

4.2 Calendrier

4.2.1 Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la CCA.

Ce calendrier est publié sur le site du Comité Départemental en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique. Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

Si le nombre d'équipes inscrites le nécessite, il pourrait y avoir des équipes exemptées sur une journée de Coupe de l'Essonne. Elles seront désignées par un tirage au sort effectué par la CCA.

4.2.2 Report d'une rencontre

Aucune rencontre ne pourra être reportée sans une demande écrite préalable auprès de la CCA (avec les deux capitaines en copie de la demande par email) et l'accord formel de celle-ci. En cas de report non justifié ou non demandé, même avec accord des équipes concernées, les 2 équipes auront rencontre perdue et seront considérées comme éliminées.

Les seuls motifs de report acceptés sont :

- Intempéries
- Incident entraînant moins de 2 terrains disponibles par rencontre. Si plusieurs rencontres sont prévues dans le gymnase, le choix de la rencontre reportée sera fait par la CCA.
- Gymnase rendu non disponible par la mairie (dans ce cas un justificatif devra être envoyé à la CCA avant la date de la rencontre)
- Epidémie. Si plus de 3 joueurs éligibles pour cette rencontre sont malades, le club pourra demander le report de la rencontre. Les certificats médicaux devront être transmis à la CCA dans les 8 jours suivant la date prévue pour la rencontre
- Dans le cas où un club organise son tournoi ou une compétition officielle (FFBaD, LIFB ou Comité Départemental 91) et que la rencontre de Coupe de l'Essonne est prévue le vendredi soir précédent, le club peut demander le report de la rencontre.

La date de la nouvelle rencontre sera fixée d'un commun accord par les 2 capitaines. L'équipe subissant le report est prioritaire pour le choix de la nouvelle date. En dernier recours, la CCA fixera la date de la rencontre de la manière la plus équitable possible.

En cas de match reporté, la composition d'une équipe doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu (sauf dans le cas où un joueur qualifié pour jouer à la date initiale est suspendu à la date de report. Dans ce cas il ne pourra pas participer à la rencontre).

4.3 Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre. En cas d'égalité, le vainqueur est :

- l'équipe ayant le meilleur set-averages.
- l'équipe ayant le meilleur point-averages.

BADMINTON

ESSONNE

- si l'égalité persiste, c'est l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune qui sera déclarée vainqueur

Si une phase de Poule est mise en place dans le déroulement de la Coupe de l'Essonne, les points appliqués pour une rencontre sont :

- 4 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 0 point pour une défaite
- -1 point pour défaite par pénalité
- -2 points pour une défaite par forfait

4.4 Classement

Si une phase de Poule est mise en place dans le déroulement de la Coupe de l'Essonne, c'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement à l'issue de cette phase de poules. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte en priorité de :

- Equipe ayant le moins de défaites par pénalité
- Equipe ayant le moins de défaites par forfait

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus

Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement est déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.

Si ces critères ne suffisent pas à départager deux ou plusieurs équipes, un tirage au sort déterminera le classement final, tirage au sort réalisé par la CCA.

4.5 Composition d'une rencontre

Les rencontres se déroulent sur 10 matchs en Coupe Elite et Coupe Challenger :

- 4 simples hommes
- 2 simple dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

5 Déroulement d'une rencontre

5.1 Généralités

Un exemplaire de ce règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du Comité Départemental.

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de rencontre. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, un autre joueur de l'équipe sera désigné comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de déclaration d'équipe

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.

L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2 Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipe sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre.

Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching.

5.3 Feuille de rencontre

Chaque équipe doit remplir une feuille de rencontre avant le début du premier match.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de rencontre de son équipe. Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de rencontre, y compris les remplaçant(e)s

Tous les joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre doivent être physiquement présents dans la salle, à l'exception d'un joueur(euse) maximum autorisé, qui a jusqu'à 30 min après le début de la rencontre pour arriver dans la salle.

Si la rencontre est lancée et qu'un joueur d'une équipe est en retard supplémentaire, les matchs de la ou des séries où il est inscrit ne peuvent être lancés avant son arrivée si cette série entend un ordre lié au classement, sauf si le joueur impliqué a le classement le plus faible de son équipe dans sa série. Ainsi si un joueur ou une joueuse en retard supplémentaire autorisé est inscrit en Simple Homme, Simple Dame ou Double Mixte, les autres matchs de ces séries ne peuvent être lancés dans la première demi-heure de la rencontre, jusqu'à l'arrivée du joueur ou de la joueuse. En effet, il faut s'assurer que l'ordre des matchs est respecté que le joueur arrive dans le délai imparti ou pas.

- Si un joueur du Double Mixte 1 n'est pas présent au lancement de la rencontre, les Mixtes ne peuvent être lancés. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, la paire prévue en Mixte 2 devra jouer le Mixte 1, et le Mixte 2 est perdu par forfait.
- Si une joueuse prévue sur le Simple Dame 2 n'est pas présente au lancement de la rencontre, le Simple Dame 1 peut être lancé dès le début de la rencontre.
- Si un joueur prévu sur le SH2 n'est pas présent au lancement de la rencontre, le Simple Homme 1 peut être joué mais pas le Simple Homme 3 ni le Simple Homme 4. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, le joueur prévu sur le Simple Homme 3 devra jouer en Simple Homme 2, le joueur prévu sur le Simple Homme 4 devra jouer en Simple Homme 3 et le Simple Homme 4 sera perdu par forfait.

BADMINTON

ESSONNE

L'ordre des joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre devra être respecté sur la feuille de matchs. Par exemple, le premier joueur de simple inscrit sur la feuille de rencontre devra disputer le SH1. Les joueurs de simple seront soulignés.

Le nom, prénom, numéro de licence et classement de la saison en cours (cf. article 6.2.2) dans les 3 disciplines de chaque joueur(euse) devront figurer sur la feuille de rencontre.

Une équipe ne pourra pas prendre connaissance de la feuille de rencontre de l'équipe adverse avant d'avoir déposé sa propre feuille de rencontre. Il est obligatoire d'utiliser la feuille de rencontre disponible sur le site du Comité Départemental.

5.4 Feuille de matchs

Un joueur non déclaré sur la feuille de rencontre ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de matchs.

L'équipe recevant est responsable de la rédaction de la feuille de matchs, signée par les 2 capitaines, à l'issue de la rencontre.

5.5 Transmission des résultats

Le capitaine gagnant conserve l'original de la feuille de matchs signée, le capitaine perdant s'assure d'en avoir une copie. Le capitaine vainqueur (recevant pour les matchs nuls) saisit les résultats dans Badnet dans les 24h après la rencontre.

Le capitaine perdant devra valider ces résultats dans badnet dans les 48h suivant la saisie. Chaque capitaine est tenu d'avoir un compte badnet avec une adresse mail valide.

En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de matchs à la CCA pour examen.

5.6 Décompte des points

Chaque équipe marque :

- 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
- 0 point par match perdu
- -1 point par simple perdu par forfait ou pénalité
- -1 point par double perdu par forfait ou pénalité

6 Composition des équipes

6.1 Conditions de qualification des joueurs

6.1.1 Licence

Le joueur doit être licencié dans le club pour lequel il joue et autorisé à jouer en compétition. On entend par licencié, la consultation possible du N° de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

Les licenciés « non joueur » ne sont pas autorisés.

6.1.2 Catégorie

La compétition est autorisée aux joueurs de catégorie :

- Vétéran
- Senior
- Junior
- Cadet
- Minime

6.1.3 Classement

Il n'y a pas de limite au classement des joueurs participant en Coupe Elite. En Coupe Challenger, le classement maximal autorisé est D8 dans la discipline jouée.

Le classement pris en compte pour toute la saison est celui effectif avant le premier match de la saison. La date sera arrêtée par la CCA et communiquée en cours de saison aux capitaines.

Pour le cas d'un joueur qui se licencie après cette date, c'est ses classements à la date de l'enregistrement de sa licence qui feront foi.

6.1.4 Joueurs mutés

Un maximum de 3 joueurs mutés est admis par rencontre.

En cas d'infraction, tous les matchs joués par le(s) joueur(s) muté(s) le(s) mieux classé(s) (toutes disciplines confondues) seront perdus par pénalité. A classement égal, c'est le CPPH à la date d'arrêt des classements qui fera foi.

6.1.5 Joueurs étrangers

Classification des licenciés étrangers

Le règlement prend en compte les recommandations du conciliateur du CNOSF quant au statut des étrangers ressortissants de l'Union Européenne.

Les licenciés de nationalité non française sont classés en trois catégories.

Catégorie 1

Cette catégorie d'étrangers comprend les ressortissants des :

- états membres de l'Union ;
- états de l'Espace Économique Européen ;
- états assimilés aux deux sous-catégories précédentes.

Catégorie 2

Cette catégorie d'étrangers comprend les ressortissants des états de pays ayant signé des accords d'association, de coopération ou de partenariat avec l'Union Européenne.

Catégorie 3

Sont classés dans cette catégorie tous les autres étrangers.

La liste actuelle des états par catégorie est fournie en annexe 9 du règlement de l'interclubs national.

Les licenciés des catégories 1 et 2 ne peuvent être considérés comme étrangers par un règlement administratif quelconque.

Les licenciés de la catégorie 3 sont considérés comme étrangers.

Pour être admis à participer à un championnat interclubs en France, les licenciés de nationalité non française doivent fournir les documents suivants :

– Catégorie 1 : carte d'identité ou passeport en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné.

– Catégorie 2 : carte d'identité ou passeport en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné, plus un titre de séjour ou tout autre document délivré par l'administration française ou celle d'un des états de catégorie 1, autorisant le demandeur à séjourner sur le territoire français ou celui d'un des pays de catégorie 1 et en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné.

– Catégorie 3 : carte d'identité ou passeport en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné, plus un titre de séjour ou tout autre document délivré par l'administration française ou celle d'un des états de catégorie 1, autorisant le demandeur à séjourner sur le territoire français ou celui d'un des pays de catégorie 1 et en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné.

BADMINTON

ESSONNE

Les cartes d'identité, passeports et titres de séjour doivent être écrits en caractères latins, quelle que soit la langue utilisée, ou bien traduits en français, la traduction devant alors être certifiée conforme par un traducteur assermenté. Les titres de séjour doivent être reçus par la Fédération au plus tard l'avant-veille de la journée lors de laquelle le joueur est aligné.

Indépendamment des clauses permettant de s'assurer de l'identité des joueurs (cf. annexes déroulement d'une rencontre), à défaut des documents mentionnés ou de respect des délais

:

- les licenciés de catégorie 2 sont considérés comme étrangers (de catégorie 3) ;
- les licenciés de catégorie 3 ne peuvent participer au championnat.

Un seul étranger non assimilé est autorisé par rencontre.

En cas d'infraction, tous les matchs joués par un joueur étranger seront perdus par pénalité

.

Un joueur étranger et muté cumulera ces 2 statuts

Le nombre de joueurs étrangers assimilés est libre. On entend par joueur assimilé, un joueur étranger ayant obtenu une assimilation de la FFBaD conformément au règlement en vigueur.

6.1.6 Remplaçants

Un remplaçant est un joueur inscrit sur la feuille de rencontre mais qui ne participe qu'à un seul match ou ne participe à aucun match de la rencontre.

Un joueur remplaçant ne pourra participer à un match de la rencontre que si un joueur de l'équipe se blesse.

Il ne pourra participer qu'à un match qui n'a pas encore commencé au moment où la blessure est constatée.

Le remplaçant ne pourra en aucun cas, avoir un classement supérieur au joueur remplacé.

6.1.7 Restrictions

Un joueur ayant disputé une rencontre de Coupe ne pourra pas participer à une rencontre pour un autre club dans la même saison, même en cas de mutation exceptionnelle. Pour une même journée, un joueur ne peut jouer à la fois en Coupe Elite et en Coupe Challenger si son club à deux équipes inscrites en Coupe de l'Essonne.

6.2 Composition d'une équipe

6.2.1 Nombre de joueurs

Le nombre maximal de joueur(euse)s dans une équipe n'est pas limité.

Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas disputer 2 matchs dans une même discipline lors d'une même rencontre.

ex : Pas le droit pour une même personne de faire 2 simples, 2 doubles ou 2 mixtes.

6.2.2 Ordre des joueurs

Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. A classement égal, l'ordre est libre.

Le classement pris en compte pour toute la saison est celui effectif avant le premier match de la saison. La date exacte sera diffusée aux Présidents de Club et sur le site du Comité Départemental en début de saison.

Le(la) joueur(euse) ou la paire placé(ee) en mauvaise position aura match perdu par pénalité et la sanction concernant les pénalités sera appliquée, à savoir :

BADMINTON

ESSONNE

- 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
- - 1 point pour l'équipe fautive si le match concerné est un simple
- - 1 point pour l'équipe fautive si le match concerné est un double

En tout état de cause le score d'une rencontre ne peut être négatif, et serait ramené à 0 le cas échéant.

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.
Voir chapitre Sanctions sportives

6.2.3 Equipes autorisées pour un joueur

Un joueur peut jouer indifféremment pour l'une ou l'autre équipe de son club sous réserve d'être qualifié pour disputer la rencontre.

Il ne peut toutefois pas jouer pour les deux équipes de son club, sur une même journée.

6.2.4 Evaluation de la valeur d'un double

Pour évaluer la valeur d'un double, chaque joueur se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement dans la discipline. La valeur du double sera égale à la somme des points attribués à chaque joueur, divisée par 2.

Le nombre de points attribués est défini dans le tableau suivant :

Classement	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1
Valeur	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Par exemple :

un double D7-P10 sera évalué à $(6 + 3) / 2 = 4,5$ points et

une paire R4-R6 sera évaluée à $(9 + 7) / 2 = 8$ points

7 Problèmes rencontrés

7.1 Retard

Un club a droit à 30 minutes de retard par rapport à l'horaire prévu de la rencontre pour présenter son équipe complète (tous les joueurs présents sur le lieu de compétition) et sa feuille de rencontre complétée, et permettre ainsi le début de la rencontre.

Une exception de retard est autorisée. En effet, un retard supplémentaire est autorisé pour un seul joueur(euse) maximum par équipe, qui est inscrit sur la feuille de rencontre : il(elle) aura 30 min de délai maximum après le début de la rencontre, pour se présenter. Passé ce délai, même si les matchs concernés par ce joueur(euse) ne sont pas encore joués, ils sont considérés perdus par forfait.

7.2 Changement d'horaire ou de lieu

Si en cours de saison un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit en faire la demande préalable auprès de la CCA, au moins 4 semaines à l'avance, afin de permettre aux autres capitaines d'équipe de s'assurer de la disponibilité de leurs joueurs. Ce nouvel horaire devra être fixe, sur le jour et l'heure, pour la suite de la saison.

7.3 Forfait d'équipe

7.3.1 Conduite à tenir

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

- Remplir une feuille de rencontre
- Adresser la feuille de rencontre à la CCA

7.3.2 Forfait de l'équipe visitée

En cas de forfait de l'équipe visitée sans avoir prévenu l'équipe visiteuse, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la LIFB et pour 2 véhicules au maximum.

7.4 Equipe incomplète

7.4.1 Règles de déroulement de la rencontre

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

7.4.2 Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait

7.5 Blessure et abandon

7.5.1 Blessure d'un joueur

Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourrait jouer son second match si cela était prévu.

7.5.2 Remplacement

Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci est déclaré sur la feuille de rencontre, sous réserve du respect du règlement.

7.5.3 Score du match où le joueur se blesse

Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de matchs. La mention "Ab" indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de matchs.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPH.

Pour la Coupe, les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
 - Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe

- Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.
- Si la blessure survient pendant le second set :
 - L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
 - L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
 - Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
 - Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
 - Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.
- Si la blessure survient pendant le troisième set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
 - Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
 - Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

7.5.4 Score de la rencontre

L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 à 0.

Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- Si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.
- Si le joueur blessé n'a pu être remplacé, l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0

7.6 Interruption de rencontre

7.6.1 Information de la CCA

Si une rencontre ne se termine pas (moins de 10 matchs joués), le capitaine de l'équipe recevant doit faire parvenir à la CCA :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de rencontre des 2 équipes
- La feuille de matchs avec les résultats des matchs terminés

En cas de désaccord entre les 2 équipes, le capitaine de l'équipe visiteuse fera lui aussi parvenir un rapport à la CCA.

7.6.2 Causes d'interruption autorisées

Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club
- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie,...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) sera(ont) reporté(s) et rejoué(s) à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre.

Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

BADMINTON

ESSONNE

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, la CCA fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était présentée initialement.

7.6.3 Autres causes d'interruption

Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la CCA.

En fonction des causes de l'interruption, la CCA pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes. Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non
- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. chapitres Sanctions).

8 Sanctions sportives

8.1 Pénalités

8.1.1 Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 10
- et 0 set à 20 - 2 sets par match
- et 0 point à 420 - 21 points par set

Elle est alors éliminée en phase à élimination directe ou marque – 1 point au classement si c'est phase de poule.

8.1.2 Les 2 équipes perdent par pénalité

Les 2 équipes marquent – 1 pt au classement si la rencontre fait partie d'une phase de poule et sont éliminées de la Coupe, si la rencontre se déroule dans une phase à élimination directe.

En phase de poule, le résultat de la rencontre est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2 Mise hors compétition

Une équipe peut être mise hors compétition par la CCA en raison d'un comportement antisportif

8.3 Erreur de hiérarchie

Sont considérés comme forfait les joueurs directement concernés par l'erreur de hiérarchie, ainsi que ceux ayant joué un match inférieur.

9 Sanctions financières

9.1 Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende. Les amendes sont prononcées par la CCA. Elles sont payables par chèque à l'ordre du Comité Départemental 91.

Motif	Tarif
Pour une équipe : Absence ou retard de saisie des résultats sur le site Badnet dans les délais du règlement	1 ^{ère} infraction : 10,00 € 2 ^{ème} infraction : 20,00 € 3 ^{ème} infraction : 50,00 €
Forfait d'équipe justifié	20,00 €
Forfait d'équipe injustifié	50,00 €
Comportement non respectueux	150,00 €
Mise « hors compétition » d'une équipe	100,00 €
Forfait Général	100,00 €
Utilisation d'un volant non homologué	50,00 €

Les amendes sont publiées sur le site web du Comité Départemental.
Le capitaine, le président du club et le Comité Directeur du Comité Départemental sont informés par mail.

10 Phases Finales

Le format de la Coupe de l'Essonne est directement lié au nombre d'équipes inscrites dans chacune des Coupes et sera donc précisé par la CCA en début de saison.

~~Dans la limite des infrastructures disponibles, les finales se dérouleront dans un lieu unique, sur un Dimanche, et seront organisées conjointement par la commission Adultes et le club hôte. Les demi-finales, petites finales et finales pourraient se jouer à cette même occasion. Cette information sera transmise aux clubs inscrits par la CCA. Dans le cas contraire, les finales se joueront selon le schéma ci-dessous.~~

Si une phase de Poule est décidée, les phases finales démarrent à l'issue de celle-ci avec la qualification de 4 ou 8 clubs, en fonction du nombre d'inscrits. Elles consistent donc en 4 étapes maximum : ¼ de finale, ½ finale, Finale et petite Finale.

~~La composition des phases finales sera établie selon un tirage au sort, effectué par la CCA, et selon les modalités présentées en début de saison à tous les présidents de club, selon le nombre d'équipes inscrites. Dans la mesure du possible, deux équipes s'étant rencontrées en phase de poules ne pourront se rencontrer à nouveau au premier tour des phases finales.~~

~~Les étapes de ces phases finales suivront le schéma suivant, en fonction donc du nombre de poules. Le club hôte est le premier club cité.~~

BADMINTON

ESSONNE

Nombre de Poules	1/4 Finales	1/2 Finales	Petite Finale	Finale
2 (A,B)	Non	DF1 : 1 ^{er} Poule A vs 2 ^{ème} Poule B DF2 : 1 ^{er} Poule B vs 2 ^{ème} Poule A	Perdant DF1 vs Perdant DF2	Vainqueur DF1 vs Vainqueur DF2
4 (A,B,C,D)	QF1 : 1 ^{er} Poule A vs 2 ^{ème} Poule B QF2 : 1 ^{er} Poule C vs 2 ^{ème} Poule D QF3 : 1 ^{er} Poule B vs 2 ^{ème} Poule A QF4 : 1 ^{er} Poule D vs 2 ^{ème} Poule C	DF1 : Vainqueur QF1 vs Vainqueur QF2 DF2 : Vainqueur QF3 vs Vainqueur QF4	Perdant DF1 vs Perdant DF2	Vainqueur DF1 vs Vainqueur DF2

Ainsi, le seul tirage de la compétition sera celui effectué pour composer les poules, en début de saison. Le tirage sera effectué par la CCA.

Le format de chaque rencontre de phase Finale est celui prévu par le règlement (cf 4.5). Cependant en cas d'égalité, un mixte en or sera disputé pour départager les équipes. Sa composition sera laissée libre à chaque capitaine, avec les joueurs déjà présents sur la feuille de match (hors remplaçants).

Les conditions de qualification des joueurs aux phases finales sont celles prévues par le règlement, sauf pour la Finale, pour laquelle un joueur devra déjà avoir participé à au moins une rencontre de Coupe pour son équipe, pour être qualifié.

Sur les phases Finales, la prise en charge des volants sera partagée entre chaque équipe.